

La « Chinafrique », une Realpolitik de la non-ingérence

Volume 3, numéro 3, octobre 2020

Résumé analytique

« La pandémie est une aubaine pour les acteurs économiques chinois qui font de nombreux dons de matériels aux pays africains, à grand renfort de communication » (*Le Monde | Afrique*). « Pékin a [...] toute légitimité pour venir avec son propre modèle qui, bien qu’imparfait, offre une possibilité à l’Afrique et place ses dirigeants devant la responsabilité de choisir » (*Jeune Afrique*). On peut déduire de ce qui précède qu’entre la Chine et les Afriques, il n’y a ni ingérence ni indifférence, surtout que la Chinafrique (Andrézy, Marteau et Raballand, 2010) semble servir d’exutoire à un modèle de développement hérité de la colonisation.

Le présent numéro relance justement la réflexion sur l’attractivité du continent africain, destination de plus en plus choisie par les pays émergents, près de quinze ans après le sommet Chine - Afrique de 2006 et au moment où une nouvelle tradition trisannuelle de sommets Russie – Afrique, ponctuée par des fora annuels de partenariat économique, a été initiée à Sotchi en octobre 2019 (avec 45 Chefs d’État et de gouvernement africains, parmi les 54 pays africains représentés). Il est question, dans ce numéro, de situer les Afriques dans un contexte géopolitique qui en ferait le terrain de jeu des BRICS (Santander, 2014) et le centre d’attraction des acteurs mondiaux. Les experts sont unanimes : l’Afrique est de plus en plus courtisée par la Russie, en quête de redéfinition d’une influence internationale et dans une logique de conquête d’un strapontin dans un continent inondé par des milliers de milliards de réserves chinoises. Si la coopération est difficilement envisageable entre ces deux puissances émergentes qui interviennent dans le continent africain, dans des secteurs non identiques, la concurrence entre la Russie et la Chine dans les Afriques est peu probable, les deux acteurs étant de taille asymétrique (Bret, 2015). Quels sont les enjeux de cet intérêt renouvelé pour le continent africain ?

Avec les contributions de Karie Youssoufou Ngamondi (IRIC) et de Brice Armel Simeu (CEIM), ce troisième numéro revient plus spécifiquement sur ce qu’il faut attendre de la présence chinoise, dans un continent appelé à relever le défi géopolitique de ne pas « déshabiller Saint Pierre pour habiller Saint Paul » ...

Contenu

TENDANCES	2
Les ressorts stratégiques du partenariat sino-africain : illusions et réalités	2
REPÈRES	16
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	16
GOUVERNANCE.....	16
TRANSFORMATION STRUCTURELLE DES ÉCONOMIES.....	17
RÉFORMES	18
L’OMS, la Covid-19 et l’Afrique, face aux enjeux politiques d’une question scientifique: le « Covid Organics » à l’épreuve.	18
FOCUS	22
SOUS LA LOUPE	24

La « Chinafrique », une Realpolitik de la non-ingérence

TENDANCES

Les ressorts stratégiques du partenariat sino-africain : illusions et réalités

Karie Youssoufou Ngamondi,

Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)

Université de Yaoundé II

Depuis quelques décennies, la Chine tend à surclasser les ex-puissances coloniales en Afrique. Elle est présente dans la quasi-totalité des pays africains où elle mène des activités dans des secteurs aussi diversifiés que le commerce, l'énergie, l'éducation, les marchés publics, les infrastructures, etc. La montée en puissance de ce pays en Afrique reste très discutée dans les milieux académiques. Le courant de pensée axé sur la puissance envisage les stratégies et les ressources mobilisées par l'empire du Milieu en vue d'évincer ses concurrents et de satisfaire ses intérêts vitaux en Afrique (Bénazéraf, 2014 ; Bart, 2011 ; Gazibo et Mbabia, 2010 ; Le Goff, 2017). Celui-ci comporte deux variantes. La première relativise l'hégémonie chinoise. Sa percée en Afrique est moins liée à la capacité à mettre une stratégie cohérente et ordonnée qu'à un phénomène circonstanciel et hasardeux inhérent à l'abandon de l'Afrique par les anciennes puissances coloniales (Beuret et Serge, 2008 : 49-68). La seconde considère que la présence chinoise en Afrique est effective, mais moins hégémonique que certains auraient pu l'imaginer (Andrézy, Marteau et Raballand, 2010 : 151-162). Au-delà de ces grilles de lecture, il y a un courant de pensée tourné essentiellement vers l'analyse des effets pervers de la coopération sino-africaine. La Chine y est perçue comme une puissance immorale (Girouard, 2008) qui tend à « dévorer et inféoder » l'Afrique en essayant d'instaurer un nouvel ordre colonial (Delcourt, 2011 : 8).

A travers ce tableau de la littérature certes non exhaustif, mais révélateur des ambitions chinoises en Afrique, les analyses tendent à se focaliser essentiellement sur la puissance de la Chine, tout en ignorant, par ce fait même, le rôle joué par les États africains dans ce partenariat. L'Afrique est perçue comme une terre de projection de la puissance chinoise et ses États ne sont considérés que comme des objets qui subissent beaucoup plus qu'ils n'agissent. Pourtant, contrairement aux précédentes thèses, il existe un pragmatisme africain qui s'exprime avec acuité dans les relations sino-africaines.

Sans pour autant opter pour une approche manichéiste, la présente étude se propose d'analyser la rationalité mise en œuvre par les États africains pour tirer meilleur partie de leur rapprochement avec la Chine. Elle se structure autour de la question suivante : dans quelle mesure peut-on comprendre les logiques et les rationalités du pragmatisme des États africains dans le cadre de la coopération sino-africaine ? Une telle question invite à une double lecture : la première propose un raisonnement par inversion. L'existence d'une rationalité africaine dans ce partenariat est pratiquement ignorée, du fait de la grande importance accordée à une

sublimation de l'hégémonie chinoise en Afrique. La Chine serait donc envisagée comme le seul acteur rationnel capable de déployer une stratégie visant à défendre ses seuls intérêts. Cette illusion entraîne ainsi des biais méthodologiques fondés sur une vision parcellaire du réel. Le rôle ainsi que le jeu des États africains dans ce partenariat seraient peu ou pas assez bien appréhendés. Pourtant les États africains, tout comme leurs partenaires chinois, sont mus par une volonté de maximiser leurs gains. Il existe un pragmatisme africain lié au désir des États africains de tirer meilleur profit de l'offre chinoise. Ces derniers, loin de représenter des acteurs amorphes, dépourvus d'une capacité d'initiative, sont en réalité des acteurs rationnels qui perçoivent les solutions proposées par la Chine à leurs problèmes de développement économique et social, comme une opportunité à saisir.

Les illusions d'une projection stratégique unilatérale de la Chine

Certains experts tels que François Bart (2011), David Bénazéraf (2014) et Cédric Le Goff (2017) n'envisagent le partenariat sino-africain qu'à travers le prisme de la domination chinoise. L'empire du Milieu est analysé comme une puissance hégémonique qui maximise au mieux ses intérêts au détriment de ceux de ses partenaires africains. Cette perception fondée exclusivement sur la domination chinoise reste trompeuse. Trois idées largement partagées par ces auteurs demeurent contestables : l'existence d'une pensée dominante ; l'ambition de recolonisation du continent africain ; la désresponsabilisation des États africains.

L'illusion d'une pensée dominante

Les relations sino-africaines ne reposent pas sur une idéologie bien élaborée visant à étendre la domination de la Chine sur l'Afrique. Bien plus, elles sont fondées sur des liens de compréhension, d'entente et de solidarité qui se sont construits à travers le temps. En lieu et place de l'idée de domination, il y a d'abord un rapprochement qui tire sa source de la colonisation.

La Chine ainsi que les États africains ont connu les affres de la colonisation. Cette pratique inhumaine qui a marqué leur histoire, apparaît aujourd'hui non pas comme un obstacle, mais telle une ressource majeure nécessaire à leur rapprochement. En effet, la colonisation a laissé dans la conscience des ex-colonisés une blessure morale et psychique qui les oriente naturellement vers la volonté de sauvegarder et de défendre leur dignité et leur autonomie. Leur émancipation politique les a ainsi conduits naturellement à une sorte de défiance et de suspicion vis-à-vis des ex-puissances coloniales, quoique la plupart des États anciennement colonisés aient maintenu des liens avec ces dernières. Le cas de la France est particulièrement saisissant. Dans les pays anciennement colonisés par la France, les populations manifestent un scepticisme sur les « bonnes intentions de la France » (Mbembe, 2013). Pourtant lorsqu'il s'agit des acteurs du groupe des pays les moins avancés commerçant avec l'Afrique, l'opinion publique en Afrique manifeste une véritable sympathie. De leur côté « les Chinois » insistent sur leur empathie avec l'Afrique et le succès de l'économie chinoise » comme élément de justification de leur légitimité (Chaponnière, 2008 : 38).

La conscience commune inhérente à l'histoire coloniale engendre chez les ex-colonisés une volonté mutuelle et constante de créer des liens solides permettant de consolider leur entente. Ainsi peut-on comprendre pourquoi les États africains ont très tôt considéré la Chine comme un allié majeur. La légitimité aussitôt obtenue par ce géant d'Asie au lendemain des indépendances africaines est moins liée à son pouvoir de séduction qu'à l'inexistence d'un contact douloureux avec le continent africain, relatif à une quelconque forme de violence

inhumaine et dégradante. Non seulement la Chine n'a jamais pris part à la traite des noirs, mais aussi elle n'a jamais été associée à des pratiques impérialistes en Afrique (Girouard, 2010 : 10). A partir de ce moment, ce pays apparaît aux yeux des Africains comme une puissance pacifique. Le fait d'avoir, elle aussi, été victime de la colonisation lui interdirait de manifester toute velléité d'infliger à ses partenaires le même sort que celui qu'elle avait subi. La Chine est ainsi liée à l'Afrique par une communauté de destin susceptible de servir de soubassement à la consolidation de la solidarité et l'unité entre pays anciennement colonisés.

Cette solidarité s'exprime d'abord par la volonté de la Chine et de ses partenaires africains de construire un front politique solide aussi bien au moyen des mécanismes bilatéraux que multilatéraux. Dès 1949, alors que la plupart des États africains sont encore sous le joug de la colonisation occidentale, la Chine manifeste aussitôt un intérêt réel pour le continent africain en raison de la solidarité tiers-mondiste (Chung-Lian Jiang, 2006 : 12). Dès lors, l'Afrique devient pour ce pays un enjeu majeur de l'affirmation de l'autodétermination des ex-colonies et un symbole de la lutte anti-impérialiste. A partir de 1950, la République Populaire de Chine n'hésite pas à apporter un soutien multiforme aux mouvements de libération en activité sur le continent africain (Bart, 2011 : 197). Sur le plan diplomatique, elle soutient activement toutes les initiatives concertées visant à construire un pôle de convergence politique des pays du tiers monde. En 1955, lors de la conférence de Bandung, elle tente de renforcer sa posture comme viatique aux luttes indépendantistes en Afrique. Les années suivantes, elle participe aux conférences afro-asiatiques organisées en terre africaine dans les villes suivantes : le Caire (1957), Accra (1958), Conakry (1960), Mogadiscio (1963) et Winneba (1965). A travers cet activisme diplomatique, Pékin veut nouer des contacts avec les pays africains pour constituer un bloc unifié contre les puissances impérialistes. Dans la poursuite de cet objectif, la Chine a entrepris d'intensifier les rapports intermittents avec les États du continent. De 1960 à 1961, deux grands dirigeants panafricanistes, Sékou Touré et Kwame Nkrumah ont été reçus en Chine dans le cadre d'une visite officielle. Entre décembre 1963 et février 1964, le premier ministre Zhou Enlai accompagné du ministre des Affaires étrangères Chen Yi visitent dix pays africains, à savoir : l'Égypte, le Maroc, l'Algérie, le Soudan, la Guinée, le Ghana, le Mali, l'Éthiopie, la Somalie et la Tunisie. Ces échanges de visite visaient ainsi à renforcer les liens de compréhension et d'entente entre la Chine et ses partenaires africains, de manière à construire une vision géopolitique commune de la scène internationale. Dans cette perspective, une convergence politique se développe à travers une pratique diplomatique communément appelée coopération sud-sud (Bénazéraf, 2014 : 9).

Cet axe de coopération a pour soubassement l'histoire et la conscience communes des peuples chinois et africains. Il apparaît donc ainsi une communauté de destin inhérente à leur volonté de défendre leur autonomie et leur dignité vis-à-vis des puissances impérialistes. Par conséquent, l'esprit qui gouverne leur partenariat ne saurait s'embarrasser d'une velléité de domination qui serait en parfaite contradiction avec les enseignements tirés de la période coloniale. Dès lors, une véritable coopération sino-africaine ne peut se construire que dans le cadre du respect mutuel de la souveraineté de chacun. Les cinq principes de « coexistence pacifique » énoncés en 1964 à Accra par Zhou Enlai sont bien conformes à cette idée. Ils s'énonçaient comme suit : apporter l'aide nécessaire aux peuples colonisés dans leur lutte contre l'impérialisme et le colonialisme en vue d'obtenir et de préserver leur indépendance ; amener les gouvernements à adopter les principes basés sur la préservation de la paix, la neutralité et le non-alignement ; soutenir l'unité et la solidarité entre les peuples ; promouvoir le règlement pacifique des différends ; respecter la souveraineté nationale et rejeter toute ingérence extérieure (Wintgens, 2016 : 59). Ces principes traduisent très bien la volonté de Pékin de construire un partenariat avec les États africains, fondé non pas sur des rapports asymétriques, mais sur des relations égalitaires.

L'illusion de la recolonisation de l'Afrique

La Chine a réussi à s'ériger ces dernières années en partenaire stratégique de l'Afrique. En quelques décennies seulement, elle est parvenue à surclasser ses concurrents directs, notamment les puissances occidentales et les pays émergents voulant conserver et/ou obtenir des positions avantageuses en Afrique. La part considérable que ce pays a obtenue dans le secteur économique en Afrique, a amené certains analystes à soutenir l'idée que le partenariat sino-africain voile des formes latentes d'impérialisme. La Chine est soupçonnée par certains médias occidentaux de nourrir l'ambition secrète d'instaurer une colonisation déguisée en Afrique (Delcourt, 2011 : 8). D'abord elle tend à instaurer, dans le cadre de ses relations avec les États africains, une coopération qui repose sur des rapports déséquilibrés. Fort de sa puissance économique, elle renforce ses intérêts en même temps que les pays africains s'appauvrissent davantage. Dans ses rapports commerciaux, elle contribue à maintenir l'Afrique dans le sous-développement en imposant une logique commerciale basée sur l'exploitation des matières premières. L'approche économique de Pékin est perçue comme un obstacle au développement du continent. Le nouveau mercantilisme que cette puissance met en œuvre en Afrique tend à asphyxier les économies africaines. Une telle pratique, en contradiction parfaite avec les objectifs panafricanistes développés dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) (Girouard, 2010 : 11-12), est la matérialisation d'une stratégie politique savamment préparée en amont. A travers le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), créé en 2000, elle propose à son partenaire africain une coopération qui serait fondée sur une égalité factice. Cette instance de coopération multilatérale, calquée sur l'approche française en Afrique, représente le signe même de la matérialisation des ambitions hégémoniques de la Chine en Afrique. Le FOCAC apparait comme une « forme de substitution symbolique de la Chine à une ancienne puissance coloniale » (Viltard, 2019 : 33).

L'assimilation de la politique chinoise en Afrique à une politique coloniale est sujette à caution. Il parait certes évident que la Chine a, ces dernières années, fait de l'Afrique une priorité pour l'obtention des matières premières nécessaires à son développement. Cependant, sa stratégie ainsi que ses instruments mis en œuvre ne sauraient se confondre avec une pratique coloniale, à peine voilée. La colonisation suggère la domination politique, économique, culturelle et sociale d'une puissance sur une entité territoriale dépourvue du droit à l'autodétermination. Au-delà de l'aliénation matérielle, elle conduit à une aliénation psychologique qui exige « des colonisés non seulement qu'ils changent leurs raisons de vivre, mais aussi qu'ils changent de raison » (Mbembe, 2013). La politique chinoise en Afrique obéit-elle à ces objectifs ? Dans ses principes de politique étrangère en Afrique, la Chine a toujours défendu le respect de la souveraineté des États africains. Si Pékin reconnaît son désir de faire de l'Afrique un allié de poids pour contrecarrer les ambitions hégémoniques de ses rivaux, il n'est pas encore apparu dans son discours, un projet d'assujettir l'Afrique. Les principes énoncés par Zhou Enlai en 1964, quoiqu'ils aient été adaptés aux préoccupations de l'heure, « constituent aujourd'hui encore le soubassement théorique qui oriente et régit pour l'essentiel l'aide chinoise à l'Afrique » (Delcourt, 2011 :11).

De plus l'approche chinoise en Afrique s'écarte des pratiques néocoloniales souvent utilisées par les anciennes puissances coloniales sur le continent. Le néocolonialisme repose sur l'usage des moyens politiques, économiques, culturels et même militaires pour maintenir la domination et l'influence d'une ancienne puissance impérialiste sur ses ex-colonies. Une telle politique conduit logiquement au maintien des liens d'allégeance, parfois au prix de l'emploi

« des pratiques subversives »¹. Sur ce registre, la France, par exemple, s'est longtemps illustrée en Afrique par sa volonté de conserver ses intérêts en Afrique au moyen de la déstabilisation des régimes qui lui étaient hostiles et au maintien de ceux qui restaient fidèles à sa vision géopolitique (Bourgi, 2009 : 6-10). Or la politique chinoise en Afrique ne vise ni à s'ingérer dans les affaires intérieures des États, encore moins à tirer profit de l'économie de la guerre. L'une des constances de la politique étrangère de la Chine en Afrique est le refus de toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures africaines (Touo, 2011 : 31) ; le but étant de rester conforme aux principes qui ont servi de base au rapprochement sino-africain. Cette constance de la diplomatie chinoise représente une condition sine qua non au maintien de sa crédibilité et son image dans le monde. La Chine ne peut courir le risque de remettre en question la confiance et l'estime qu'expriment les pays africains à son égard. C'est d'ailleurs pourquoi la Chine, malgré le fossé qui existe entre elle et les États africains en matière de développement, n'a jamais tenu un discours condescendant vis-à-vis des Africains. Le leitmotiv du discours politique des dirigeants chinois en Afrique se structure autour de la notion de « développement pacifique » (Bénazéraf, 2014 : 9-10). Il s'agit pour la Chine de s'inscrire dans une diplomatie africaine fondée sur le pacifisme et l'égalité. Il s'agit d'une approche nécessaire à la construction d'un « monde harmonieux » à travers lequel chaque nation pourra s'épanouir et satisfaire ses intérêts.

Par ailleurs, on ne saurait nier à la Chine le droit, comme tous les acteurs de la scène internationale, de préserver ses intérêts en Afrique (Niambi, 2019 : 17-18). Les principes de pacifisme qui structurent sa politique étrangère ne sont pas fondamentalement en contradiction avec la volonté de ce pays de prétendre s'ériger comme un partenaire privilégié pour les États du continent. La recherche des avantages économiques ne remet pas en cause l'idée de solidarité sino-africaine. A partir du moment où chaque négociation comporte des enjeux économiques majeurs, il appartient à chaque partenaire de rechercher, (tout en respectant les principes d'égalité, de souveraineté et de non-ingérence), les positions avantageuses. C'est à ce niveau que la responsabilité des États africains est engagée.

L'illusion de la passivité des États africains

La plupart des analyses relatives à la coopération sino-africaine laissent apparaître en filigrane, l'idée d'une déresponsabilisation des États africains face aux effets pervers de la présence chinoise en Afrique. Il y apparaît aussi une tendance à faire de la Chine un bourreau et les États africains des victimes serviles, incapables d'opposer une résistance vis-à-vis de cette puissance internationale. Les faits mentionnés sont nombreux et suffisamment révélateurs du visage sombre de la coopération sino-africaine. En premier lieu les cas de violation des droits des travailleurs africains observés dans plusieurs pays africains. Emportés par une logique mercantiliste, les entrepreneurs chinois ne respectent pas la réglementation ainsi que les lois relatives au travail. Les employés africains sont condamnés à travailler dans des conditions drastiques, non conformes aux normes de sécurité. Il s'ensuit une vulnérabilité liée d'une part à la modicité du salaire et d'autre part à des risques permanents d'atteinte à leur vie. En 2006 par exemple quarante-six travailleurs zambiens perdent la vie à la suite d'une explosion dans une mine exploitée par une entreprise chinoise (Girouard, 2010 : 11-12).

Ensuite la percée commerciale de la Chine entraîne souvent une déstabilisation du tissu économique local. Les importations massives chinoises ont parfois engendré des pertes d'emploi importantes à cause de l'incapacité des entrepreneurs locaux à opposer une concurrence aux produits chinois. De plus la qualité de ces marchandises qui présentent la

¹Selon Guillaume Devin, elles renvoient aux « initiatives plus ou moins clandestines faites de coups d'épingle et d'actions de nuisance, mais aussi de recours explicites à la violence ». Cf. Guillaume Devin (2002), *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, p.62.

particularité d'être moins chères par rapports aux produits locaux, reste douteuse. Ces effets pervers des pratiques de l'entreprenariat chinois engendrent, dans la société africaine, une xénophobie vis-à-vis des Chinois. L'autre versant négatif de la présence chinoise en Afrique est la dégradation continue de l'environnement. De nombreux exemples font état des dégâts environnementaux importants causés par les activités des entreprises chinoises : déforestations, inondations, dégradation de la qualité de l'eau, affaissement des terrains, etc. (Bosshard, 2011 : 90-93).

Face à l'ampleur de la situation seuls les États africains, pourvus des attributs de la souveraineté, disposent de la capacité d'exiger du partenaire chinois le respect des normes éthiques et professionnelles garantissant les intérêts de leurs populations. Cependant dans la plupart des cas ces derniers sont restés silencieux. Une telle passivité notoire ne traduit pas fondamentalement un aveu de faiblesse, encore moins une ignorance des réalités sombres de l'activisme entrepreneurial chinois. Celle-ci trouve ses fondements dans leur désir de satisfaire des intérêts stratégiques inhérents à l'enjeu que représente la Chine pour leur stabilité politique.

La Chine apparaît comme un soutien majeur à la survie et la consolidation du pouvoir des régimes politiques africains. L'approche diplomatique mobilisée par Pékin en Afrique est en parfaite adéquation avec les attentes des décideurs politiques du Continent. La Chine, contrairement aux Occidentaux qui conditionnent souvent l'aide au respect des valeurs démocratiques, fonde sa politique africaine sur les principes de non-ingérence et de respect de la souveraineté des États. Mieux encore elle s'interdit d'intervenir directement dans les processus politiques africains pour influencer le pouvoir dans un sens comme dans un autre (Touo, 2011 : 31). Cette posture affichée et assumée par cette puissance mondiale rencontre l'assentiment des gouvernements africains qui y voient un appui politique capital. Ces derniers ne sont donc pas contraints, comme l'exigent les Occidentaux, d'entreprendre des réformes majeures en matière de démocratie, de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, etc. La posture de la Chine séduit et dans certaines circonstances particulières, se révèle être un atout déterminant à la survie même de certains systèmes politiques en Afrique. En effet, ce pays a très souvent soutenu des régimes africains rejetés par certaines puissances occidentales. A travers l'aide et les investissements chinois, ces pays considérés comme des « parias » par les puissances occidentales ont pu subsister malgré les sanctions politiques et économiques prises contre eux. C'est ainsi que les régimes d'Omar El Béchir au Soudan, de Robert Mugabe au Zimbabwe et de Sani Abacha au Nigéria ont pu bénéficier d'une assistance constante de la Chine (Siré Diaby, 2014 : 188-189).

A travers ses soutiens politiques, la Chine est sans doute devenue un allié incontournable à la survie de certains régimes politiques en Afrique. Dès lors cet État, sans pour autant exercer une contrainte spécifique, bénéficie des bonnes grâces des gouvernements africains qui, face aux effets pervers des activités des entreprises chinoises, gardent un silence de mort. Les intérêts politiques semblent prendre le dessus sur les préoccupations morales et éthiques.

Les réalités d'un pragmatisme stratégique africain

La Chine représente aujourd'hui une puissance d'envergure mondiale qui suscite l'admiration et le respect non seulement des grandes puissances en générale, mais aussi des pays anciennement colonisés, notamment ceux du continent. Ses atouts multidimensionnels, notamment dans les domaines économique, politique, social et culturel, attirent des acteurs publics et privés qui veulent rentabiliser leurs activités. Pour les États africains en effet, le rapprochement avec la Chine est porteur d'espoir. La trajectoire historique que ce pays a suivie depuis la période coloniale à nos jours, nourrit chez les Africains, le désir d'imiter le modèle de

développement chinois. A partir de ce moment la Chine devient pour ces pays, un acteur primordial qui représente une passerelle à la réalisation de leur développement politique, économique et culturel.

La stratégie chinoise de coopération : un atout majeur pour les États africains

La stratégie chinoise de coopération, par ses principes et ses mécanismes, représente un atout majeur pour le développement de l'Afrique. Elle séduit les Africains d'autant plus que la Chine, de par son histoire coloniale, se positionne de plus en plus aujourd'hui comme un modèle de développement pour l'Afrique. La réussite de la Chine, devenue aujourd'hui une puissance économique mondiale nourrit des espoirs d'un lendemain meilleur chez les États africains qui, comme celle-ci, ont été soumis à la colonisation européenne. Ce lien historique consolidé par le sentiment partagé d'une appartenance à une communauté de destin, confère d'une certaine manière la légitimité morale à la Chine de servir de guide au développement de l'Afrique. La légitimité de l'empire du Milieu tend à progresser en même temps que la place des partenaires classiques de l'Afrique régresse. En effet, les modèles développés proposés par les anciennes puissances coloniales aux États africains depuis leur accession à l'indépendance n'ont pas permis à l'Afrique de sortir du cercle vicieux du sous-développement (Niambi, 2019). Comparativement à la politique d'assistanat des Occidentaux, le modèle chinois de développement présente aux yeux des dirigeants africains de gros avantages. L'ex-président sénégalais Abdoulaye Wade y voyait un modèle pragmatique, doté d'une plus grande efficacité par rapport aux politiques proposées par les pays européens. De même l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo trouvait l'approche chinoise plus adaptée à la résolution des problèmes de développement en Afrique.

Pour certains dirigeants africains, la coopération Chine-Afrique présente des atouts indéniables (Ndubisi Obiorah, 2011 : 117-120). Contrairement aux modèles démocratiques des Occidentaux qui tendent à renforcer les contradictions internes, le modèle chinois consolide le leadership nécessaire aux transformations positives des sociétés africaines. De façon générale, il y a deux raisons fondamentales qui expliquent le choix des leaders politiques africains de faire de la Chine un partenaire stratégique de développement : la première est la liberté d'initiative que confèrent le modèle chinois et la seconde son pragmatisme.

La Chine propose aux États africains un partenariat non pas fondé sur l'assistanat ou le paternalisme mais sur la liberté de faire des choix judicieux qui répondent à leurs préoccupations. Il ne s'agit donc pas pour l'empire du Milieu de se substituer aux États africains en vue de déterminer à leur place les politiques publiques nécessaires à mettre en œuvre. L'approche chinoise en Afrique n'est assortie ni de conditionnalités encore moins de contraintes spécifiques qui déterminent la signature ou la mise en œuvre du partenariat. Elle se fonde ainsi sur un discours direct aboutissant à des négociations visant à la matérialisation des intérêts de chaque partenaire, sans usage d'autres moyens détournés. Certes il a souvent été relevé dans la pratique de certains entrepreneurs chinois en Afrique, l'usage des méthodes illégales telles que la corruption, le népotisme et le clientélisme pour obtenir des parts de marché importantes (Hiault, 2019). Cependant, l'emphasis souvent mise sur ces cas qui, par ailleurs ne représentent pas toute la complexité de la coopération sino-africaine, amène certains observateurs avertis à avancer l'idée d'« une théorie du complot » (Niambi, 2019 : 17-18) visant à discréditer la Chine auprès de l'opinion publique africaine. L'on ne saurait s'attendre à ce que cette puissance internationale, pourvue de sa posture d'acteur rationnel de la scène mondiale, soit irréprochable sur le plan éthique. Il est clair qu'en politique internationale, les considérations matérielles tendent à prendre le pas sur celles morales

(Roche, 2001 : 27-30). Sur ce terrain, il est nettement établi que la Chine n'instrumentalise pas l'éthique, comme le font les Occidentaux, pour obtenir des positions avantageuses en Afrique.²

L'approche de la Chine, telle qu'elle apparaît dans les principes de « coexistence pacifique » énoncés en 1964 par Zhou Enlai ainsi que dans les grandes lignes directrices du FOCAC, n'a pas pour objectif d'assujettir les États africains coûte que coûte afin de satisfaire ses intérêts. Elle laisse le choix aux États africains de décider de leur propre destin, sans posture de condescendance ni velléité d'aliénation. Elle rejette le paternalisme en proposant un partenariat gagnant-gagnant. Elle rencontre ainsi l'assentiment des États africains qui voient, à travers ce partenariat, un moyen de consolider leur souveraineté et leur capacité d'audience sur la scène internationale. Une telle approche s'inscrit en droite ligne avec l'idéologie panafricaniste. Aussi bien dans la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine que de l'Union Africaine, les États africains soulignent leur attachement aux principes de non-ingérence, d'égalité, de souveraineté et d'interdépendance³.

Pour l'ancien président sénégalais Abdoulaye Wade : « l'approche chinoise est tout simplement mieux adaptée à nos besoins que l'approche postcoloniale, lente et parfois condescendante, des investisseurs européens, des donateurs et des organisations non gouvernementales » (Cité par Mamoudou Gazibo et Olivier Mbabia, 2010 : 533-534). Cette approche se fonde sur un socialisme de marché dont le but est de propulser le développement économique des pays africains (Paone, 2007 : 319). Le FOCAC, plateforme de dialogue entre le gouvernement chinois et les dirigeants africains, a été mis sur pied pour trouver des réponses concrètes aux problèmes de développement en Afrique. Les travaux de cette instance multilatérale se terminent généralement par l'adoption de mesures concrètes, adaptées aux problèmes contemporains de l'Afrique. Parmi celles-ci : l'annulation partielle de la dette, l'augmentation de l'aide chinoise, la création sur le continent de zones économiques spéciales (ZES) ; le raffermissement de la coopération dans différents domaines, la promotion de la formation universitaire et professionnelle, la diminution des droits de douane pour les produits importés en provenance d'Afrique, le renforcement de la coopération technique dans les secteurs de l'agriculture, de la science et de la technologie (CNUCED, 2010 : 12-17). Cet instrument multilatéral de coopération pour le développement contribue beaucoup à la consolidation de la position de la Chine comme partenaire privilégié de l'Afrique.

Au-delà du fait que le modèle partenarial chinois rejette toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures des États africains, il apparaît plus adapté aux réalités du continent. Il propose des solutions concrètes aux problèmes actuels des pays africains.

La Chine : un partenaire de choix sur la question de la dette

La question de la dette reste une préoccupation majeure en Afrique. Au fil des années elle augmente de manière exponentielle entraînant ainsi les États africains dans un cycle infernal, presque interminable. Face à l'ampleur de la situation la Chine propose à ces derniers une

²A titre d'illustration, les occidentaux conditionnent très souvent la vente d'armes au respect des droits de l'homme. Pourtant, poussés par la satisfaction de leurs intérêts économiques, ceux-ci n'hésitent pas à vendre des armes aux « pays souffrants, pour la plupart, d'un important déficit démocratique et peu respectueux des droits humains. Cf. Jihan Seniora (2012), « exportations européennes d'armes vers l'Afrique du nord et le Moyen-Orient l'Union Européenne dominée par ses intérêts économiques ? », dans *Les Cahiers de l'Orient*, n° 105, p.65.

³ Cf. Article 3 de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine du 25 mai 1963 et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine du 25 juillet 2000.

nouvelle alternative qui se distingue des mécanismes d'endettement appliqués par d'autres partenaires en Afrique. La politique chinoise d'endettement offre aux pays africains une nouvelle opportunité à la relance de leurs économies. Elle ambitionne d'aboutir à plus d'efficacité que les modèles mis en œuvre par les puissances occidentales.

La question de la dette africaine a toujours été gérée par les partenaires occidentaux et les institutions financières internationales, notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale. Ces institutions ont, depuis plusieurs décennies, mis en œuvre les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) pour remédier aux crises successives que les économies africaines ont connues. A la suite des PAS, en 1996, elles mettent sur pied l'Initiative des Pays Pauvres et Très Endettés (IPPTE) pour régler la question du surendettement des pays africains. Le respect scrupuleux des conditionnalités exigées devrait conduire à l'annulation de la dette et, pour quelques pays en particulier, à la participation aux Accords de Partenariats Économiques (APE) de l'Union européenne et à l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) des États Unis d'Amérique (Niambi, 2019 : 9).

Force est de constater après plusieurs décennies que ces programmes n'ont pas entraîné le développement des économies africaines. Le surendettement des États africains se poursuit en même temps que leurs économies s'effondrent. A l'échelle du continent la pauvreté qui ne cesse de se répandre affecte négativement les conditions de vie des populations. Cet échec des politiques libérales de désendettement a conduit les États africains à s'orienter vers l'offre chinoise qui leur paraît plus avantageuse. C'est le sens de l'observation de David Bénazéraf : *« L'échec relatif des ajustements structurels imposés par les pays occidentaux aux États africains (notamment les réformes libérales conduites sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods) contraste avec le relatif succès du développement économique chinois. Dès lors le consensus de Washington pourrait selon certains céder le pas face au consensus de Pékin »* (Bénazéraf, 2014 : 8).

La politique chinoise d'endettement est pragmatique dans la mesure où elle prend en considération la situation économique des États africains. Étant donné que ces États font face à des difficultés réelles d'accès aux capitaux nécessaires aux financements de leurs programmes de développement, la Chine leur propose des accords d'endettement plus souple. Elle finance des programmes infrastructurels à condition de recevoir en retour des permis d'exploitation des ressources naturelles (Girouard, 2010 : 7). Ces accords présentent aussi l'avantage qu'ils concèdent des prêts à faible taux d'intérêts. Ils ne prévoient pas de conditionnalités particulières relatives aux respects de certains principes éthiques. De telles propositions représentent aux yeux des dirigeants africains une véritable opportunité et un moyen d'échapper au cercle vicieux de la politique d'endettement des Occidentaux qui repose sur des conditionnalités et des principes « paternalistes et moralisateurs » (Delcourt, 2011, 14).

Si les gouvernants africains voient dans l'approche chinoise un atout réel, certains experts pensent que celle-ci représente un danger pour la stabilité des économies africaines. Selon ces derniers, la politique d'endettement de la Chine tend à multiplier ses gains au détriment des intérêts de l'Afrique. Elle représente une stratégie insidieuse permettant à ce pays de pénétrer la sphère économique africaine afin d'exercer un monopole exclusif. Il s'agit d'infiltrer les marchés africains de manière à faciliter l'implantation des entreprises chinoises en utilisant une main d'œuvre considérable (Niambi, 2019 : 4). Aussi reproche-t-on à l'empire du Milieu d'octroyer des dettes qui servent soit à renforcer le pouvoir des régimes autoritaires, soit à financer des projets improductifs tels que les guerres, la construction des stades et des logements (Niambi, 2019 : 8).

Ces critiques tendent à criminaliser la Chine en même temps qu'elles veulent dédouaner les États africains de leur propre responsabilité. Ses auteurs envisagent cette question comme s'il

revenait à la Chine d'entreprendre les projets de développement à la place des États africains. Comment imaginer que la Chine se substitue aux États africains pour décider des modalités de gestion de la dette à contracter ? Comment imaginer également qu'elle soumette les contrats d'endettement en fonction de la nature des régimes politiques en Afrique ? Si ce pays s'engageait sur cette voie, il marcherait sur ses propres principes en matière de coopération sud-sud, en particulier la non-ingérence et le refus d'adopter une posture paternaliste vis-à-vis de ses partenaires africains. Dans cette logique, Pékin reconduirait l'approche occidentale de l'endettement qui repose, comme il a été démontré plus haut, sur l'assistanat et l'exigence du respect des certaines conditionnalités inhérentes aux considérations éthiques.

En réalité le problème de la gestion de la dette africaine n'est pas de la responsabilité des autorités chinoises mais de celle des gouvernements africains. La plupart font face à des problèmes de gouvernance. Il existe une carence d'un leadership capable non seulement d'obtenir de meilleurs avantages dans les négociations des contrats d'endettement avec la Chine, mais aussi de faire de la dette contractée un véritable levier de développement. Pour mieux capitaliser la dette, il est nécessaire que ces États adoptent des pratiques managériales efficaces fondées sur la responsabilité, la transparence, l'efficacité, le sens de l'intérêt général. Il s'agira, selon Jian-Ye Wang et Abdoulaye Bio-Tchané, de procéder à la réduction du coût de l'investissement et les charges des entreprises ; la gestion rationnelle des finances publiques et le refus d'accumuler les dettes insoutenables (Wang Jian-Ye et Bio-Tchané Abdoulaye, 2008 : 46-47). Ce n'est véritablement qu'à cette condition qu'ils peuvent faire du partenariat Chine-Afrique un instrument de développement.

La Chine : un partenaire de choix pour le développement social en Afrique

La Chine est une puissance internationale qui présente des atouts multidimensionnels, notamment sur les plans politique, économique, social et culturel. De par ses qualités remarquables, elle s'impose de ce fait comme un partenaire de choix pour les États africains (Chaponnière, 2014 : 195-211). Aux yeux des dirigeants du continent, la Chine, à travers sa longue expérience en matière de développement, peut constituer un soutien majeur à l'accomplissement de certaines missions à caractère publique sans toutefois remettre en question leur autorité. L'appui sollicité et accepté d'un commun accord entre les gouvernements chinois et africains s'inscrit dans le cadre de la coopération sud-sud. Il traduit la matérialisation d'une solidarité fondée sur l'égalité, le respect de la souveraineté de chacun et le rejet de toute forme de posture condescendante. De manière générale, l'apport de la Chine en matière d'appui au développement concerne la formation professionnelle et universitaire, le développement technologique et la sécurité.

La contribution de la Chine dans le domaine de la formation universitaire et professionnelle a pour objectif de doter l'Afrique de ressources humaines qualifiées, compétentes, capables de relever les défis du développement sur le continent. En vue de favoriser une meilleure transmission de son savoir-faire en Afrique, la Chine intègre la coopération en matière de formation universitaire et professionnelle dans le cadre général de ses politiques culturelles. En effet, la diffusion de ses produits culturels tels les festivals, les films, la langue, l'éducation, le tourisme etc., contribue à renforcer son rayonnement international et « à développer une image positive de son action » (Bénazéraf, 2014 : 13).

Pour répondre aux attentes des Africains, Pékin a élargi ces dernières décennies le champ de sa coopération en matière de formation et de recherche avec les pays africains. En 2003, en ce qui concerne la coopération interuniversitaire, on note que plusieurs universités chinoises ont établi des programmes de coopération avec des universités africaines. Ces programmes

prévoient des accords de jumelage, des échanges en matière de recherche, la mise en commun des activités de recherche entre *think tanks* chinois et africains. Dans le domaine de la formation, en 2012, le gouvernement chinois a octroyé 18 000 bourses d'études aux étudiants africains (Bénazéraf, 2014 : 14).

La coopération entre la Chine et l'Afrique en matière de recherche scientifique et de manière plus globale dans le domaine culturel, tend à susciter la multiplication des initiatives similaires dans d'autres domaines. Dans le secteur des infrastructures, Pékin est devenu un partenaire stratégique. Ce pays a participé à la construction et l'aménagement de plusieurs édifices et bâtiments publics sur le continent. On dénombre parmi ceux-ci des routes, des ponts, des barrages, des immeubles, les oléoducs etc. Aussi faut-il souligner que l'empire du Milieu a eu le privilège de construire de somptueux bâtiments qui font la fierté des Africains. Au Cameroun il a construit le Palais de congrès et le Palais de sports. Au Gabon également plusieurs infrastructures emblématiques portent la marque chinoise. Il s'agit notamment du boulevard Omar Bongo, la Maison de la Radio, l'Assemblée Nationale, le Palais du Sénat, le Stade de l'amitié sino-gabonaise (Bart, 2011 : 203). Il a également réalisé plusieurs œuvres remarquables parmi lesquelles : le bâtiment le plus haut d'Éthiopie, un hôpital à Luanda en Angola, une raffinerie de sucre au Mali, des stades en Sierra Leone et au Bénin (Kingsley Ighobor, 2013 : 6-7). En plus de ces œuvres remarquables, la Chine a eu l'honneur de construire le siège de l'Union africaine à Addis-Abeba en 2012. La réalisation de cette gigantesque œuvre, symbole du panafricanisme, traduit l'entente qui s'exprime à travers le partenariat sino-africain. Ainsi, dans cet élan de solidarité sud-sud, la coopération Chine-Afrique tend à se développer au fil des années dans les domaines stratégiques comme, l'agriculture, l'énergie, les télécommunications, la médecine, les hautes technologies etc. (Girouard, 2010 : 8).

Au-delà de son apport au développement, la Chine participe à la consolidation de la paix en Afrique. C'est un apport nécessaire puisque les conflits demeurent un obstacle majeur au développement du continent. C'est pour cette raison que les dirigeants africains ont toujours bien accueilli l'aide chinoise sans manifester une certaine méfiance inhérente aux vellétés de déstabilisation. Puisque la politique chinoise de résolution des conflits reste fidèle à ses principes de non-ingérence et de non-intervention. Dans cette perspective, la Chine a choisi d'inscrire son action dans le cadre des institutions internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Union Africaine (UA). Ces dernières décennies de nombreux soldats de la paix chinois ont été déployés dans plusieurs pays africains. En 2006, il y avait 1600 casques bleus chinois déployés sur le continent dans le cadre des missions de paix onusiennes. D'autres soldats ont servi dans le cadre de la mission hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour. Sur le théâtre de la piraterie maritime, la Chine a envoyé deux flottes maritimes dans le golfe d'Aden pour lutter contre les groupes criminels qui menacent la stabilité de cette région (Gazibo et Mbabia, 2010 : 536-537). Toutes ces actions en faveur de la paix renforcent la place de la Chine comme partenaire privilégié en Afrique. Cette puissance internationale, en plus de son apport à la résolution des conflits, est présente sur plusieurs chantiers de la modernisation du continent africain.

Conclusion

Dans le monde d'aujourd'hui, la Chine a réussi à s'imposer comme une puissance internationale. Elle est dotée d'atouts multidimensionnels qui suscitent l'admiration et le respect des nations. Elle influence la vie internationale en marquant sa présence dans tous les échiquiers géopolitique et géostratégique mondiaux. S'il est vrai que cette puissance mondiale s'est lancée à la conquête du monde avec une présence affirmée de ses représentations diplomatiques et de ses entreprises transnationales dans les quatre coins de la planète, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle est aussi au centre de la stratégie des États et des investisseurs

privés qui veulent maximiser leurs intérêts. Les États africains font partie des destinations privilégiées du géant chinois.

En effet, contrairement aux thèses défendues par certains auteurs, le partenariat sino-africain n'est pas le fruit de la domination politique, idéologique et économique exclusive de la Chine. Bien plus il relève des liens de compréhension et de solidarité qui se sont construits à travers le temps. L'histoire coloniale a servi de catalyseur à la construction des relations basées sur des principes tels que la solidarité, la non-ingérence, l'égalité, le respect de la souveraineté. Ces valeurs communément partagées par la Chine et les États africains renforcent le sentiment d'être lié par un destin commun façonné par un « esprit "tiers-mondiste" selon lequel les pays pauvres ont des intérêts communs contre les puissances occidentales et sans qu'interfère un quelconque passé colonial » (Hugon, 2010 : 99-118). Fort de ce substrat idéologique, il devient improbable d'imaginer des relents de velléités hégémonistes dans le partenariat sino-africain. Certes la Chine, en raison de ses atouts de puissance internationale, a un ascendant sur les États africains. Cependant cela ne l'emmène pas forcément à imposer sa volonté à ceux-ci.

Certains anciens chefs d'États africains, à l'instar d'Abdoulaye Wade et Olusegun Obasanjo considéraient l'offre chinoise plus rentable et plus adaptée aux préoccupations de l'Afrique. Au-delà de l'avantage qu'elle se fonde sur des relations égalitaires, elle propose des solutions beaucoup plus avantageuses que celles appliquées depuis des décennies par les Occidentaux en Afrique. La question de l'endettement en est une illustration. Aussi les États africains tirent-ils de nombreux avantages de l'implication de l'empire du Milieu au développement et la stabilité de l'Afrique. Son soutien au développement touche les domaines aussi diversifiés que les transports, les bâtiments publics, la formation universitaire et professionnelle, les télécommunications, les technologies, etc. A ces initiatives d'ordre social, s'ajoutent les actions de Pékin en faveur de la résolution des conflits en Afrique.

Toutefois les États africains doivent rester vigilants par rapport aux manquements constatés dans la mise en œuvre du partenariat sino-africain. Il s'agit d'actions isolées qui interpellent non pas la pertinence du partenariat, mais les qualités managériales des dirigeants africains. C'est à eux que revient la responsabilité d'adopter des pratiques d'action publique efficaces permettant de tirer meilleur profit de ce partenariat.

Références citées

Andrézy Agnès, Marteau Jean-François et Raballand Gaël (2010). La Chinafrique, mythes et réalités », *Études*, T.403, n°9, pp.151-162.

Antil Alain (2018). La stratégie africaine de la Chine : des succès et des doutes », *Questions internationales*, pp.91-97.

Bart François (2011). Chine et Afrique, une longue histoire, une nouvelle donne géographique, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 253-254, pp. 193-208.

Bénazéraf David (2014). Soft power chinois en Afrique. Renforcer les intérêts de la Chine au nom de l'amitié sino-africaine, *Asie Visions* 71.

Beuret Michel et Serge Michel (2008). La Chine a-t-elle un plan pour l'Afrique ? *Afrique contemporaine*, vol.4, n° 228, pp-49-68.

Bourgi Albert (2009). Aux racines de la Françafrique : la dégradation de l'image de la France en Afrique, *Annuaire Français de Relations Internationales*, Vol X, pp.1-14.

Bosshard, Peter, (2011). Empreinte écologique de la Chine en Afrique, *Alternatives Sud*, vol. 18, pp.85-111.

Chaponnière Jean-Raphaël (2008). Un demi-siècle de relations Chine-Afrique. Évolution des analyses, *Afrique contemporaine*, n° 228, pp. 35-48.

Chaponnière Jean-Raphaël (2014). L’empreinte chinoise en Afrique, *Revue d’économie financière*, n°116, pp.195-211.

Chung-Lian Jiang (2006). Les relations de la chine avec l’Afrique : fondements, réalités et perspectives, *Monde Chinois*, n° 8, pp.7-29.

Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement (CNUCED), Rapport sur le développement économique en Afrique (2010), *La coopération Sud-Sud : l’Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement*, New York et Genève, Nations Unies.

Delcourt Laurent (2011). La Chine en Afrique : Enjeux et perspectives », *Alternatives Sud*, vol 18, pp.7-31.

Devin Guillaume (2002). *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte.

Gazibo Mamoudou et Olivier Mbabia (2010). La politique africaine de la Chine montante à l’ère de la nouvelle ruée vers l’Afrique », *Études internationales*, vol.41, n°4, pp.521–546.

Girouard Étienne (2010). La Chine en Afrique Néocolonialisme ou nouvel axe de coopération Sud/Sud ? Un survol des enjeux, *Forum Afrique-Canada*.

Hiault Richard (2019). Comment les Chinois mènent la conquête de l’Afrique, *Les échos*, 19 février.

Hugon Philippe (2010). Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique, *Revue internationale de politique de développement*, n°1, pp.99-118.

Kingsley Ighobor (2013), « La Chine au cœur de l’Afrique », dans *Afrique Renouveau*, Vol. 26 No. 3.

Le Goff Cédric (2017). La Chine et l’Afrique, *IRIS, ASIA FOCUS*.

Mbembé Achille (2013). *Sortir de la grande nuit. Essai sur l’Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte. URL :<https://www.loniya.org/pdf/1524>, consulté le 03/03/2020.

Ndubisi Obiorah (2011). Qui a peur de la Chine en Afrique ? De nouveaux défis pour la société civile africaine, *Alternatives sud*, vol. 18, pp.113-132.

Niambi Nathanaël (2019). China in Africa Debtbook Diplomacy? *Open Journal of Political Science*, n°9, pp.220-242. URL : <https://doi.org/10.4236/ojps.2019.91012>, consulté le 30/01/2020.

Paone Valérie (2007). L’influence de la Chine en Afrique une alternative au post-colonialisme ? *Annuaire Français des Relations Internationales (AFRI)*, Vol. VIII, pp.311-328.

Roche Jean-Jacques (2001). *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 4e édition.

Seniora Jihan (2012). Exportations européennes d'armes vers l'Afrique du nord et le Moyen-Orient l'Union Européenne dominée par ses intérêts économiques ? *Les Cahiers de l'Orient*, n° 105, p.65.

Siré Diaby Fodé (2014). *Les stratégies des entreprises chinoises en Afrique : quels objectifs, quelle coopération ?* thèse de doctorat en Sciences Économiques, Université de Nice Sophia Antipolis,

Touo Herman (2011). Les économies africaines doivent-elles avoir peur de la Chine ? », *Identity, Culture and Politics : an Afro-Asian Dialogue*, Vol 12, n°2, pp. 19-41.

Viltard Yves (2019). La Chine en Afrique. Ou la construction discursive d'un nouvel enjeu stratégique, dans Jean-Raphaël Chaponnière et Jean-Jacques Gabas (sous la direction de), *Le temps de la Chine en Afrique : Enjeux et réalités au sud du Sahara*, Paris, Karthala, pp.27-39.

Wang Jian-Ye et Bio-Tchané Abdoulaye (2008). Afrique-Chine : des liens Comment tirer le meilleur parti de l'engagement économique croissant de la Chine en Afrique, *Finances & Développement*, pp.46-47.

Wintgens Sophie (2016). La coopération Sud-Sud : le cas de la Chine en Afrique et en Amérique latine, dans Zacharie, Arnaud (sous la direction de), *La nouvelle géographie du développement*, Bruxelles, Éditions Au Bord de l'Eau, pp. 157-173.

REPÈRES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable en Afrique est-il possible sans la contribution des femmes?

À partir d'une exploration des différents aspects de la discrimination entre les sexes et des politiques d'autonomisation existantes pour y répondre, l'ouvrage décrit de nombreux exemples de relations entre le genre et le développement économique sur le continent africain, mettant en évidence différents processus et pratiques. L'ouvrage se penche également sur un large éventail de nouvelles dimensions et variables qui sont généralement ignorées par d'autres manuels sur l'égalité des sexes.

Pour approfondir:

Dibie, Robert, ed. (2019). *Women's Empowerment for Sustainability in Africa*, Cambridge Scholars Publishing, 498 pages.

À quelle condition l'Afrique peut-elle réussir le défi des changements climatiques?

L'ouvrage dirigé par Steffen Bauer ne se contente pas de relever les effets néfastes des changements climatiques sur l'Afrique australe et les menaces que ces changements représentent pour le développement du continent. Il propose surtout des pistes qui s'offrent à la région en misant sur son potentiel, pour une transition vers des stratégies de développement qui combinent des investissements socio-économiques significatifs et des mesures d'adaptation.

Pour approfondir:

Bauer, Steffen, ed. (2015). *Adaptation to Climate Change in Southern Africa: New Boundaries for Development*, Earthscan, 122 pages.

GOUVERNANCE

La limite des mandats présidentiels en Afrique : quels enjeux?

La limite de mandats présidentiels dans les Afriques examinée dans toutes ses dimensions ; c'est l'objet d'une étude comparative réalisée pour *African Affairs*. L'étude adopte une posture empirique sur la question et permet d'en comprendre les enjeux juridiques et politiques, sans éluder la perspective en termes de coûts-bénéfices reliée à la décision de leaders africains de se maintenir au pouvoir ou de quitter le pouvoir.

Pour approfondir:

Reyntjens, Filip (2020). Respecting and circumventing presidential term limits in sub-Saharan Africa: A comparative survey, *African Affairs*, Volume 119, no 475, Avril 2020, Pages 275–295, <https://doi.org/10.1093/afraf/adz029>

L’Afrique est-elle démocratisable?

La question de la démocratie en Afrique se conjugue dans tous les temps (passé, présent et futur). Elle est, d’après Martin Kuengienda, reliée au rapport entre constitution, sécurité et bonne gouvernance et sa réponse va au-delà d’une seule perspective analytique. L’ouvrage a l’ambition de livrer un regard à la fois conceptuel, historique, juridique, politique et managérial sur la question. La problématique du « nième mandat » y est soulevée comme une tentative de caractérisation de la politique africaine.

Pour approfondir:

Kuengienda, Martin (2015). *L’Afrique est-elle démocratisable? : constitution, sécurité et bonne gouvernance*, L’Harmattan, Paris, 209 pages.

TRANSFORMATION STRUCTURELLE DES ÉCONOMIES

La ruée des pays émergents vers l’espace africain : qui sont les perdants?

Le monde d’après 2030 se dessine déjà! Il ne se fera pas sans un triangle de développement structuré par « trois géants – Chine, Inde, Afrique ». Bien que cette structuration représente des opportunités pour l’Occident, elle laisse également entrevoir des risques dans un contexte où l’ascension hégémonique de la Chine est de plus en plus palpable.

Pour approfondir:

Boillot, Jean-Joseph et Stanislas Dembinski (2013). *Chindiafrique: La Chine, l’Inde et l’Afrique feront le monde de demain*, Odile Jacob, 368 pages.

L’Afrique est-elle un continent marginalisé?

En croissance, pour certains; en émergence pour d’autres, l’Afrique reste encore un continent fragile. Ses fragilités structurelles sont tantôt une cause, tantôt une justification de ses rapports avec les puissances de ce monde. L’ouvrage de Brian Tourré analyse justement la place donnée au développement de l’Afrique par deux partenaires économiques importants pour le continent, que sont la France et la Chine.

Pour approfondir :

Tourré, Brian (2012). *De la « Francafrique » à la « Chinafrique ». Quelle place pour le développement africain?* L’Harmattan, Paris, 140 pages.

RÉFORMES

L'OMS, la Covid-19 et l'Afrique, face aux enjeux politiques d'une question scientifique: le « Covid Organics » à l'épreuve.

Brice Armel Simeu

Université du Québec à Montréal

Chercheur au Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

Le déclenchement de la pandémie mondiale de la Covid-19 qui a particulièrement frappé l'Europe et les États Unis, avec des pics de contamination atteignant près de vingt mille cas par jour dans plusieurs pays conduisit de nombreux experts à prédire une catastrophe sanitaire et économique sans précédent pour l'Afrique. L'un des exemples de la régularité de cette perception pessimiste systématique de l'Afrique est la sortie médiatique du Président français Emmanuel Macron, dans le cadre de l'appel du G20. En effet, alors que le système de santé de son pays était débordé par l'ampleur de cette pandémie inédite, avec un nombre de personnes infectées trois à cinq fois plus important que celui de tous les pays africains réunis, le Président français annonçait l'urgence d'un plan pour sauver l'Afrique de la catastrophe en cours de déploiement (Élysée, 2020). Les principaux arguments alors mobilisés dans cette rhétorique paternaliste de l'apocalypse sanitaire en Afrique étaient entre autres la faiblesse des systèmes de santé africains, la fragilité économique des populations, l'impossibilité des mesures de confinement, l'insuffisance criant des respirateurs, la désorganisation et même, pour certains, la quasi-absence de tout mécanisme de riposte capable d'être à la hauteur des défis de la pandémie. Ces prédictions afro-pessimistes ont progressivement fini par se démentir d'elles-mêmes. Cette invalidation empirique de prédictions biaisées soulève deux questions fondamentales : A quelle rationalité obéit la riposte et la résilience africaine face à la Covid-19 ? Quels sont les effets structurants de la résilience africaine sur les rapports des Etats africains à l'OMS ?

Nous répondons à ces questions en soulignant de prime abord que, si l'Afrique a été éprouvée par la Covid-19, elle ne s'est pas effondrée dans une catastrophe sanitaire implacable comme annoncé, la pandémie a par contre été le cheval de Troie d'une politisation de la santé qui a influé sur les mécanismes nationaux de riposte. Ensuite, le développement des solutions endogènes africaines au nom de la souveraineté « sanitaire », a donné lieu à des frictions avec l'OMS qui remettaient en cause leur capacité à respecter les normes pharmaceutiques et d'essais cliniques internationalement reconnus. Enfin, les tensions entre certains pays africains et l'OMS dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, notamment le cas du Covid Organics produit par Madagascar, ont remis à l'agenda des Chefs d'Etat africains la nécessité d'une réflexion stratégique panafricaine sur la santé.

L'Afrique éprouvée mais pas effondrée : l'enjeu politique de la santé

Les systèmes de santé de nombreux pays africains, bien qu'éprouvés comme ceux de nombreux pays en Europe, ne se sont pas effondrés. L'apocalypse annoncée n'est pas arrivée dans le temps prédit. En effet, une étude de la *London School of Hygiene and Tropical Medicine* (LSHTM) publié le 25 mars 2020, prédisait qu'à la fin du mois d'avril 2020, l'ensemble des pays africains auraient dépassé les 10.000 cas (LSHTM, 2020). Une prévision qui s'est avérée 10 fois supérieure à la réalité, confirmant les analyses de la revue *The Lancet* publiée le 14 mars 2020. En effet, si l'on ne peut réfuter l'effet disruptif de la Covid-19 sur les systèmes de santé africains, une forme de résilience africaine à la pandémie mondiale est rapidement apparue, déjouant les pronostics. Face à la létalité inédite de la Covid-19 et l'accélération de sa propagation mondiale, les pays africains se sont diversement organisés, et des solutions endogènes et hybrides sont apparues pour riposter à la crise. L'une des solutions ayant eu un traitement médiatique important est la production par Madagascar du Covid Organics, présentée comme une solution préventive et thérapeutique contre le virus. Résultat des travaux des chercheurs malgaches de l'Institut malgache de recherche appliquée, le Covid Organics promu par les autorités malgaches comme la solution africaine à la Covid-19, est une tisane faite à partir de l'Artemisia qui est utilisé dans le traitement contre la malaria.

Au lendemain de la présentation officielle du Covid Organics, par les autorités malgaches, l'OMS, à travers ses experts et ses représentants, a émis une série de mises en garde contre la promotion des remèdes traditionnels contre la Covid-19, sans tests cliniques préalables, faisant fi des protocoles scientifiques définis et internationalement reconnus. De fait, alors que l'OMS, au nom du principe de précaution, avançait l'argument de la sécurité, en s'appuyant sur la non disponibilité d'essais cliniques approuvés selon lesdits protocoles, pour réfuter le Covid Organics, le Président malgache Ange Rajoelina invoquait l'argument de la souveraineté et de l'urgence sanitaire, pour ordonner la distribution gratuite et la commercialisation des milliers de flacons de Covid Organics. Une situation qui fit apparaître des tensions et des frictions diplomatiques entre l'OMS et plusieurs pays africains qui décidèrent de suivre l'exemple malgache dans une dynamique survivaliste (Koué-Kevin, 2020), sur un continent où la production industrielle de médicament est très faible. Les tensions avec l'OMS et les autorités malgaches devinrent rapidement un enjeu politique. Ainsi, le principal opposant au Président malgache, l'ex-chef d'Etat Marc Ravalomanana, s'appuyant sur les déclarations prudentes de l'OMS, accusait le Président malgache de se servir de la Covid Organics à des fins de promotion politique, mettant en danger la vie des populations.

Avec l'explosion en juillet 2020 du nombre de personnes infectées, et les décisions de re-confinement prises dans certaines villes du pays, la critique du Covid Organics s'amplifia et entremêla exigence de respect des normes d'essais cliniques en matière de validation scientifique de médicament et les frictions internes de leadership politique.

L'OMS entre normativité scientifique et affirmation de souveraineté « sanitaire » en Afrique

Que ce soit en Afrique, aux Etats-Unis ou en Europe, la crise de la Covid-19 a exposé l'organisation mondiale de la santé à une crise de légitimité sans précédent. L'OMS a ainsi connu le retrait des Etats-Unis avec une perte de 450 millions de dollars par an pour son budget annuel, l'expulsion de ses agents du Burundi par l'ex-président Kurunziza, et une crise institutionnelle interne avec des dénonciations de connivence avec la Chine et l'influence de la Fondation Bill et Méline Gates qui est l'un de ses bailleurs de fonds majeurs (OMS, 2011).

Ainsi, l'OMS, au gré de l'évolution de la crise, est passée par une succession de tensions avec certains de ses États membres. Le cas spécifique de Madagascar est intéressant à plus d'un titre : Madagascar est un des pays avec un IDH⁴ très faible, et donc sa contribution à l'OMS est pour le moins microscopique, comparablement à ceux des géants comme les États-Unis, ou la Chine. Ensuite, c'est un pays dont les autorités ont officiellement déclaré et mis en production des médicaments contre la Covid-19. Enfin, Madagascar par la voix de son Président Ange Rajoelina assume la production de médicament issus de plantes locales et synthétisés suivant des procédés de médecine traditionnelle. Ainsi, au nom de la défense d'une souveraineté « pharmaceutique » de son pays, le Président malgache n'a pas obtempéré aux mises en garde de l'OMS au sujet du Covid Organics. Dans un contexte historique inédit de course aux vaccins et aux médicaments, représentant des enjeux financiers colossaux pour les big pharma, et de nombreuses entreprises pharmaceutiques du « Nord », la sortie des autorités malgaches s'est heurtée au mur de la normativité scientifique et de l'orthodoxie de la médecine allopathique⁵. L'OMS émet à répétition de sérieuses réserves quant à la validité scientifique du médicament et surtout quant au respect des protocoles par elle fixés en matière de validation d'un médicament par les chercheurs malgaches. Cet accueil très froid du Covid Organics par l'extrême prudence a nourri vis-à-vis de l'OMS de la défiance dans plusieurs pays africains sous fond de soupçon de collusion avec les big pharma et de polémique sur la chloroquine. Une tendance qui s'est traduite par des frictions entre autorités publiques et agents de l'OMS. Des pays comme la Guinée Bissau, le Niger, la Guinée équatoriale ont ainsi adopté le Covid Organics malgré les mises en garde de l'OMS, créant un pool africain de riposte endogène à la Covid -19 sans que le résultat ne soit traçable.

L'urgence d'une réflexion stratégique panafricaine sur la santé

Les tensions entre l'OMS et certains États africains, face à la confusion dont ont souffert plusieurs systèmes de santé, et l'absence de solutions thérapeutiques rapides apportées par les laboratoires et les innovations de la médecine moderne, ont suscité une réflexion stratégique au plus haut niveau politique sur la médecine dite « traditionnelle » et les innovations thérapeutiques locales à l'aide de plantes médicinales (Union africaine, 2020). C'est ainsi que l'idée de la création d'une Organisation africaine de la Santé (OAS) prend de l'ampleur sans précédent dans le discours politique critique contre l'OMS en Afrique. Dans le cadre d'une stratégie continentale harmonisée, certains experts pensent – qu'à l'instar de la CEDEAO⁶ - l'Union Africaine devrait créer une OAS (CEDEAO, 2020) qui pourrait devenir la référence des pays africains pour la régulation et l'édiction des normes en matière de santé, face au monopole des firmes pharmaceutiques multinationales des pays du Nord, dont l'influence déborde sur l'OMS. Ainsi, la volonté de s'appuyer sur les leviers de la solidarité panafricaine, et de trouver des solutions africaines aux problèmes africains, a propulsé cette coopération intracontinentale inédite dans une période de crise sanitaire mondiale.

La présente pandémie mondiale pose sur la table des décideurs du monde et ceux du continent africain en particulier, la nécessité pour l'Afrique d'une réflexion stratégique mature sur son système de santé, sur sa dépendance à l'importation de médicaments et sur les obstacles au développement de la pharmacopée locale, qui constitue un terrain prometteur d'innovation pharmaceutique. Il faudra cependant compter avec les big pharma et leur travail de lobbying auprès de l'OMS, ainsi que leur poids dans la régulation privée de la santé.

⁴ Indice de développement humain

⁵ Ibid.

⁶ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Références citées

CEDEAO (Page consultée le 18 octobre 2020). À propos de l'OOAS, Organisation ouest africaine de la Santé, [en ligne], <https://www.wahoas.org/web-oas/fr/a-propos>

Élysée (Page consultée le 18 octobre 2020). Seule une victoire totale, incluant pleinement l'Afrique, pourra venir à bout de cette pandémie, Présidence de la République française, Publié le 15 avril 2020, [en ligne], <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/04/15/seule-une-victoire-totale-incluant-pleinement-lafrique-pourra-venir-a-bout-de-cette-pandemie>

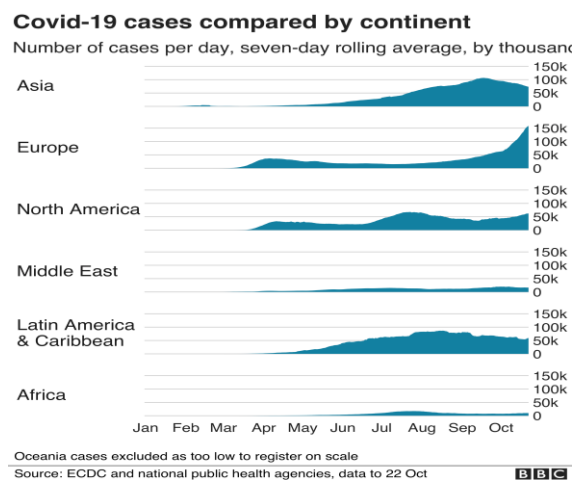
Koué-Kevin, Boumy (2020), « Le Covid Organics et l'émergence des théories de l'Afro-charlatanisme ; plaidoyer pour une hybridation des savoirs », *Recherche et Éductions*, HS, [en ligne], <https://journals.openedition.org/rechercheseducations/9906>

London School of Hygiene and Tropical (Page consultée le 18 octobre 2020). Projection of early spread of Covid-19 IN Africa as of 25 march 2020,[en ligne] https://cmmid.github.io/topics/covid19/reports/COVID10k_Africa.pdf

Organisation mondiale de la Santé (Page consultée le 18 octobre 2020). Fondation Bill & Melinda Gates: de la prise de conscience à l'action, *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, 2011;89:400–401. doi:10.2471/BLT.11.030611, [en ligne], <https://www.who.int/bulletin/volumes/89/6/11-030611/fr/>

The Lancet (Page consulté le 19 octobre 2020). Preparedness and vulnerability of African countries against importations of COVID-19: a modelling study, [en ligne] <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S0140-6736%2820%2930411-6>

Union africaine (Page consultée le 18 octobre 2020). Communiqué de la visioconférence du Bureau de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine avec les présidents des Communautés économiques régionales, 16 juin 2020, [en ligne], <https://au.int/fr/pressreleases/20200616/communiquede-la-visioconference-du-bureau-de-la-conference-des-chefs-detat>



FOCUS

Ketty Nivyabandi, première femme noire à la tête d'Amnistie internationale Canada

D'une carrière de journaliste à un statut de sans-abri, en passant par le militantisme et la poésie, l'ancienne réfugiée burundaise dirige, à titre de secrétaire générale, la section anglophone d'Amnistie Internationale, depuis septembre 2020. Cette nomination couronne ses luttes et son engagement en matière de droits humains, notamment dans les dossiers relatifs à la situation des femmes en zones de conflit dans plusieurs pays comme le Yémen, le Myanmar et le Bangladesh, le Sud du Soudan ou la Syrie.

Pour plus de détails : <https://www.amnesty.ca/news/human-rights-defender-and-poet-ketty-nivyabandi-appointed-secretary-general-amnesty>

Premier pays à produire des smartphones intégralement fabriqués en Afrique : le Rwanda se distingue!

C'est l'œuvre de l'entreprise Mara Group; un groupe qui milite pour la réalisation de l'indépendance économique de l'Afrique. En s'illustrant dans l'innovation technologique comme premier fabricant de smartphones en Afrique, Mara Group a voulu aller au-delà des expériences de certains pays dont l'Égypte, l'Éthiopie, l'Algérie ou encore l'Afrique du Sud, où les smartphones ont été introduits au moyen des composants venant de l'étranger, dont de la Chine.

Pour plus de détails : <https://www.borgenmagazine.com/mara-group/>

Adji Bousso Dieng, experte chez Google : une femme qui fait connaître l'Afrique...

Experte en Intelligence Artificielle et chercheuse chez Google, Adji Bousso Dieng est la première femme noire admise à l'École d'Ingénierie de Princeton. Si elle s'est fait connaître dans le domaine de la modélisation générative, elle fait connaître également les réussites individuelles et collectives en Afrique, à travers TAIK (The Africa I Know), un espace créé par elle et dédié aux Africains qui se distinguent dans le secteur des technologies, et surtout qui en font un outil pour le développement de l'Afrique.

Pour plus de détails : <http://www.osiris.sn/Adji-Bousso-Dieng-chercheuse-en-IA.html>

Sandra Suubi, une artiste ougandaise, transforme des déchets plastiques en tambours

Les Arts au service du développement durable, c'est le créneau dans lequel Sandra Suubi a choisi de se distinguer. Titulaire d'une maîtrise dans le domaine des Beaux-Arts de la prestigieuse Université de Makerere, Sandra a mis à profit ses compétences et son talent

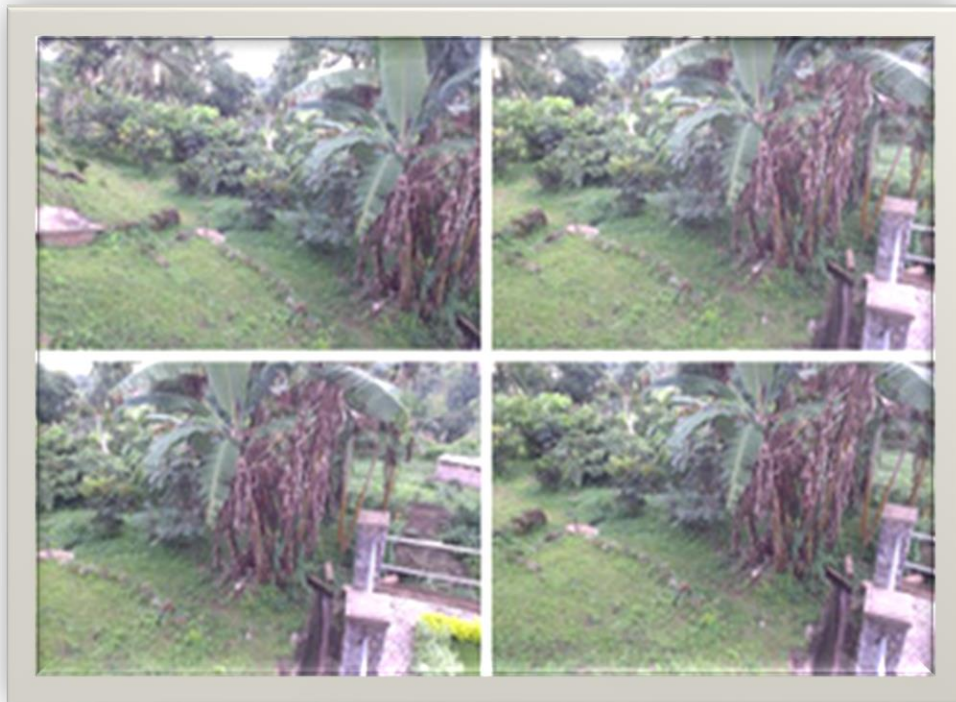
acquis, au service de la conservation de l'environnement, en réduisant les déchets et la pollution. En travaillant avec des matériaux recyclés, afin de créer des installations, des décors, des bijoux et de la décoration intérieure, l'artiste entend agir sur le blocage du drainage et les ravages causés par plus de 600 tonnes de plastique utilisées chaque jour dans son pays.

Pour plus de détails : <https://glimug.com/sandra-suubi-combines-visual-and-performing-arts-to-put-across-her-environmental-conservation-message/>

Transformer des déchets de poisson en cuir, ça se fait au Maroc, avec SeaSkin!

Une femme se cache derrière SeaSkin, cette entreprise spécialisée dans la production et la commercialisation des produits de maroquinerie de luxe à base de cuir du poisson. Nawal Allaoui, puisqu'il s'agit d'elle, met son savoir, acquis à l'École supérieure des industries du textile et de l'habillement (ESITH) de Casablanca, au service de l'entrepreneuriat social. Le talent de ces pêcheurs marocains et de leurs épouses est désormais mondialement reconnu à travers le monde, à telle enseigne qu'on fait appel à eux non seulement en Afrique (de l'ouest notamment), mais aussi en Chine ou au Liban pour la fabrication des chaussures en cuir.

Pour plus de détails : <http://www.mapexpress.ma/actualite/societe-et-regions/seaskin-l-art-de-transformer-les-dechets-de-peau-de-poisson-en-cuir-de-luxe/>



SOUS LA LOUPE

24 octobre 2020 | ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES AUX SEYCHELLES

Le président Danny Faure saura s'il a l'appui de électeurs pour la première fois, lui qui a pris la relève de son prédécesseur James Michel, démissionnaire. Après avoir dirigé le pays entre 2004 et 2016, l'ancien vice-Président Michel lui aussi était arrivé au pouvoir après que France-Albert René eut démissionné avant la fin de son mandat, conformément à la constitution.

31 octobre 2020 | ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN CÔTE D'IVOIRE

Les Ivoiriens sont appelés à élire leur président de la République, le cinquième depuis les indépendances, dans un contexte sociopolitique très tendu. Après avoir feint de permettre une transition politique pacifique, au terme de seulement deux mandats (!), l'économiste et ancien FMIste Alassane Dramane Ouattara, très connu chez lui sous « ADO », a finalement préféré renoncer à ses promesses que de renoncer au pouvoir.

1^{er} novembre 2020 | REFERENDUM SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION EN ALGÉRIE

Promis par son président Abdelmadjid Tebboune, le referendum sur le projet de révision de la Constitution aura lieu le même jour que celui de la commémoration du début de la guerre d'indépendance de l'Algérie (1954-1962), malgré la controverse sur une telle coïncidence non hasardeuse...

22 novembre 2020 | ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES AU BURKINA FASO

Le président sortant, l'économiste et ancien banquier Roch Marc Christian Kaboré, est le candidat du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP), pour un deuxième mandat. Allié de puis opposant à l'ancien président Blaise Compaoré, il arrive au pouvoir en 2015, après que ce dernier fut condamné à l'exil, pour tentative (avortée) de manipulation de la constitution à des fins de maintien au pouvoir.

5-7 novembre 2020 | SYMPOSIUM INTERNATIONAL DES CULTURES AFRICAINES ET D'ASCENCE AFRICAINE (SICAAF)

Pour sa 2e édition, le Symposium international des cultures africaines et d'ascendance africaine (SICAAF) aura lieu à Laval, au Québec. Du 5 au 7 novembre 2020, plusieurs conférenciers de plusieurs horizons interviendront à distance sur un sujet relié au thème du SICAAF 2020 : « Cultiver la diversité dans un monde interconnecté : Une réponse aux réalités et enjeux des communautés afrodescendantes. » Le SICAAF s'inscrit dans la perspective de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 68/237, avec pour thème « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement ».

Pour plus de détails et pour s'inscrire : <http://www.sicaaf.com/>

7 DÉCEMBRE 2020 | ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES AU GHANA

L'homme de droit et candidat à sa propre succession, au nom du Nouveau parti patriotique (NPP), le Président sortant Nana Akufo-Addo est arrivé au pouvoir en 2017, pour son premier mandat de quatre ans. Il est le cinquième président de la quatrième République, inaugurée en 1993.

DU 8 AU 10 DÉCEMBRE 2020 | CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE AFRICAINE

Sous le thème de « L'Afrique après la COVID-19 : accélérer les progrès vers un développement durable inclusif », la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) organisent une conférence économique en ligne, axée sur l'identification des pistes de solutions face à la COVID-19.

27 décembre 2020 | ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Pour le premier tour des élections, les Centrafricains sont invités à confirmer ou remplacer celui qui est considéré comme le premier milliardaire centrafricain, le mathématicien Faustin Archange Touadera, candidat à son propre succession pour un second mandat, au nom du Mouvement cœurs unis (MCU). Archange Touadera est le quinzième président depuis l'indépendance du pays en 1960, soit le cinquième président issu des élections.

27 décembre 2020 | ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES AU NIGER

Le président nigérien Mahamadou Issoufou, au pouvoir depuis deux mandats de cinq ans (2011 et 2016), a déjà annoncé qu'il ne se présentera pas à sa propre succession, cherchant ainsi à distinguer son pays des exemples ivoirien et nigérien. Le défi est de taille pour cet ancien Ingénieur Civil des Mines de St Etienne et futur ex président : renoncer au pouvoir et tracer ainsi l'histoire. D'après lui, il convient de donner une chance au coureur : « J'espère que j'aurai la chance de rentrer dans l'Histoire comme étant le premier président du Niger qui aurait passé, de manière pacifique, le témoin à son successeur », confiait-il dans les médias français.

SEMAINE NATIONALE DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE
Programmation du Campus Saint-Jean

- Lundi 2 novembre**
 - Les effets de la Covid 19 sur les immigrants aînés et les défis des centres de santé francophones - Boniface Bahi & Paul Denis
- Mardi 3 novembre**
 - Groupe de recherche sur les Afriques et l'Amérique latine (GRAAL) - un aperçu - Pascal Lupien & Chartie Mballa
- Mercredi 4 novembre**
 - Les médias canadiens anglophones et l'Islam : une analyse critique des thèmes récurrents de 2010 à 2020 - Fatima Karidjo
 - Le rapprochement interculturel en milieu universitaire - Assétou Koné
 - Jugements sociaux envers les différents dialectes français utilisés dans l'Ouest canadien - Tracie Pospisil
- Jeu 5 novembre**
 - Lancement du projet de recherche multi provincial/territorial pour la santé des immigrants francophones - Paul Denis
- vendredi 6 novembre**
 - Les connaissances face au paludisme des immigrants francophones de l'Afrique subsaharienne dans l'Ouest canadien sont-elles complètes? - Sedami Gnidehou & Srilata Ravi

Présentations virtuelles de midi à 13h - les liens seront publiés ultérieurement



SEMAINE NATIONALE DE
L'IMMIGRATION
francophone

UNE DIVERSITÉ QUI NOUS UNIT
DU 1^{er} AU 7 NOVEMBRE 2020

Logos: fcfa, ALGERIA, Canada, @francophonie, immigrationfrancophone.ca

Le Symposium international
des Cultures africaines
et d'ascendance africaine

Apport • Considération & Co-développement

DU 5 AU 7 NOVEMBRE

SICAAF
2020



Cultiver la diversité dans un monde interconnecté

ÉDITION SPÉCIALE NUMÉRIQUE

LAVAL • EDMONTON • WINNIPEG • DAKAR • NEW YORK ET AUTRES ENDROITS

Pour toute information : info@opale-magazine.com

VIGIEAFRIQUES

À propos du bulletin

VigieAfriques est une publication électronique de l'Observatoire sur les Afriques du CEIM (CAP-Afriques). Révisé par les pair(e)s, il s'agit d'un bulletin trimestriel de veille dédié à l'insertion et l'adaptation des Afriques dans les tendances mondiales. Il est ouvert à tous les chercheurs, étudiants et personnes intéressées à publier un article court dans une de ses cinq rubriques.

Rubriques

TENDANCES (1500 mots) : Identification des avancées théoriques et des pratiques émergentes au niveau mondial.

REPÈRES (75 à 750 mots) : fournit des références sur les avancées dans le champ d'un axe du regroupement thématique ou d'une politique publique.

RÉFORMES (600 mots) : témoignages ou expériences de transformations structurelles globales ou sectorielles engagées au niveau mondial ou continental ainsi que par les organisations internationales et leurs leçons pour les Afriques.

FOCUS (2000 mots) : Arrêt sur une pratique exemplaire particulière, dans un domaine particulier des axes de recherche de CAP-Afriques et nécessitant vulgarisation.

SOUS LA LOUPE (500 mots) : Actualités ou événements à surveiller.

Information pour les auteurs

Les textes soumis à *VigieAfriques* ne doivent pas être déjà parus dans une autre publication. Leur contenu engage la responsabilité personnelle de leur auteur. Ni le CEIM ni CAP-Afriques ne sauraient être tenus responsables des préjudices subis du fait de l'utilisation du contenu des articles ou de l'interprétation des opinions exprimées dans les articles.

Les textes proposés, dont la longueur est fonction des rubriques, doivent porter sur l'un des domaines suivants : 1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Enjeux technologiques ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.

Soumettre un article

Les propositions d'articles doivent être faites en format Word à l'adresse suivante : mballa@ualberta.ca

Prochain numéro : Janvier 2021

Date limite de soumission des propositions : 20 novembre 2020

CAP-Afriques

Le Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques), un des observatoires du CEIM-UQAM, est un regroupement de chercheurs s'intéressant à l'Afrique et à l'avenir de ce continent. Sa mission consiste à contribuer à fournir un éclairage sur les différentes dynamiques de transformation observables, au moyen de recherches, de conception d'outils d'analyse comparative dédiés à l'aide à la prise de décision. Ce faisant, les travaux du CAP-Afriques se basent sur des données empiriques recueillies localement, par l'entremise de sources, de personnes-ressources et d'entités homologues et partenaires situées localement. Le CAP-Afriques se veut un réseau de transfert de connaissances dédié aux Afriques, en établissant des liens entre universitaires, hommes d'affaires ou chefs d'entreprises et société civile. En son sein, les chercheurs sont regroupés en fonction de leurs affinités de recherche d'intérêt pour les pays africains. Huit regroupements thématiques structurent ainsi les travaux des experts : **1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Transformations digitales ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.**

Comité de rédaction de VigieAfriques

Gueldich Hajer, Université
de Carthage, Tunisie

Mama Hamimida, Université
Hassan II, Casablanca, Maroc

Nora Marei, CNRS, France

Léonard Matala-Tala,
Université de Lorraine, France

Charlie Mballa, CSJ, University
of Alberta, Canada



CAP-Afriques

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-3640
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 546-5059

Courriel : mballa@ualberta.ca

Site web : www.cap-afriques.com

Direction du CAP-Afriques

Charlie Mballa, directeur

Chargé de cours, University of Alberta /
Chercheur, Centre d'études sur
l'intégration et la mondialisation (CEIM)
mballa@ualberta.ca

Hajer Gueldich, directrice adjointe par intérim

Professeure agrégée en Droit international
à l'Université de Carthage- Tunisie /
Membre élu et rapporteur général de la
Commission de l'Union africaine pour le
Droit international (CUADI)
hajer.gueldich@yahoo.fr

Abonnez-vous

Au fil RSS 

[Lisez toutes les chroniques](#) 